

Décision

Générale

colonial

Décision n° 82-404-1930 Congé.

n° 82-404-1930

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 août 1930

Numéro JO

n° 404 du 31/07/1930

Date du numéro

31 juillet 1930

TEXTE INTÉGRAL

un congé non renouvelable de trois mois à solde entière de présence, à passer en France, est accordé à M. Toiche (Louis-Marie-Antoine), garde principal contractuel de la garde indigène.